

PROJET D'AMÉNAGEMENT

et de
développement
durables
(PADD)



Version
n°3
Septembre
2018





SOMMAIRE



INTRODUCTION 4

AXE 1 - CONFORTER LE CADRE NATUREL DE LA PICARDIE VERTE 11

1.1/ PRESERVER LA VEGETALISATION TRADITIONNELLE DES ESPACES URBAINS ET AGRICOLES NOTAMMENT DANS LA PARTIE PLATEAU DU TERRITOIRE OU ELLE EST PLUS RARE 12

1.2/ ACCOMPAGNER LE BON DEVELOPPEMENT DES CONTINUITES VEGETALES ET HYDRAULIQUES 12

1.3/ TENIR COMPTE DE LA RESSOURCE EN EAU 12

AXE 2 - METTRE EN VALEUR LA DIVERSITE DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI 14

2.1 / VALORISER LES ELEMENTS NATURELS IDENTITAIRES DES GRANDS PAYSAGES DE LA PICARDIE VERTE 15

2.2 / COMPOSER L'AVENIR DU TERRITOIRE D'APRES LE SOCLE BATI 16

2.3 / ORGANISER LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE POUR VALORISER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE 17

..... 17

AXE 3 - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE VERTE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.....19

3.1 / PARTICIPER A LA TRANSITION ENERGETIQUE A TOUTES LES ECHELLES..... 20

3.2 /REDUIRE L'EXPOSITION DES HABITANTS DU TERRITOIRE AUX RISQUES ET NUISANCES
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

3.3 /REPENSER LES DEPLACEMENTS 20

3.4 / RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF EN TERMES DE TOURISME 22

3.5 / VALORISER LES SITES ANCIENS ET LEURS BATIS..... 23

AXE 4 - DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT REpondant AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS.....24

4.1 / LIMITER LA VACANCE DES LOGEMENTS : INCITER ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION. 25

4.2 / ADAPTER LES LOGEMENTS NEUFS ET EXISTANTS EN AMELIORANT LEUR QUALITE ENERGETIQUE 25

4.3 / AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES BOURGS 26

.....28

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE28

5.1 / ANTICIPER LES BESOINS DES OCCUPANTS : GERER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET L'INSTALLATION DES PLUS JEUNES. 29

5.2 / AMELIORER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE 29

Introduction

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H). Il traduit les objectifs en enjeux thématiques mis en avant dans le rapport de présentation (diagnostic territorial) et sert de cadre à l'écriture des pièces réglementaires.



Il guide les politiques :

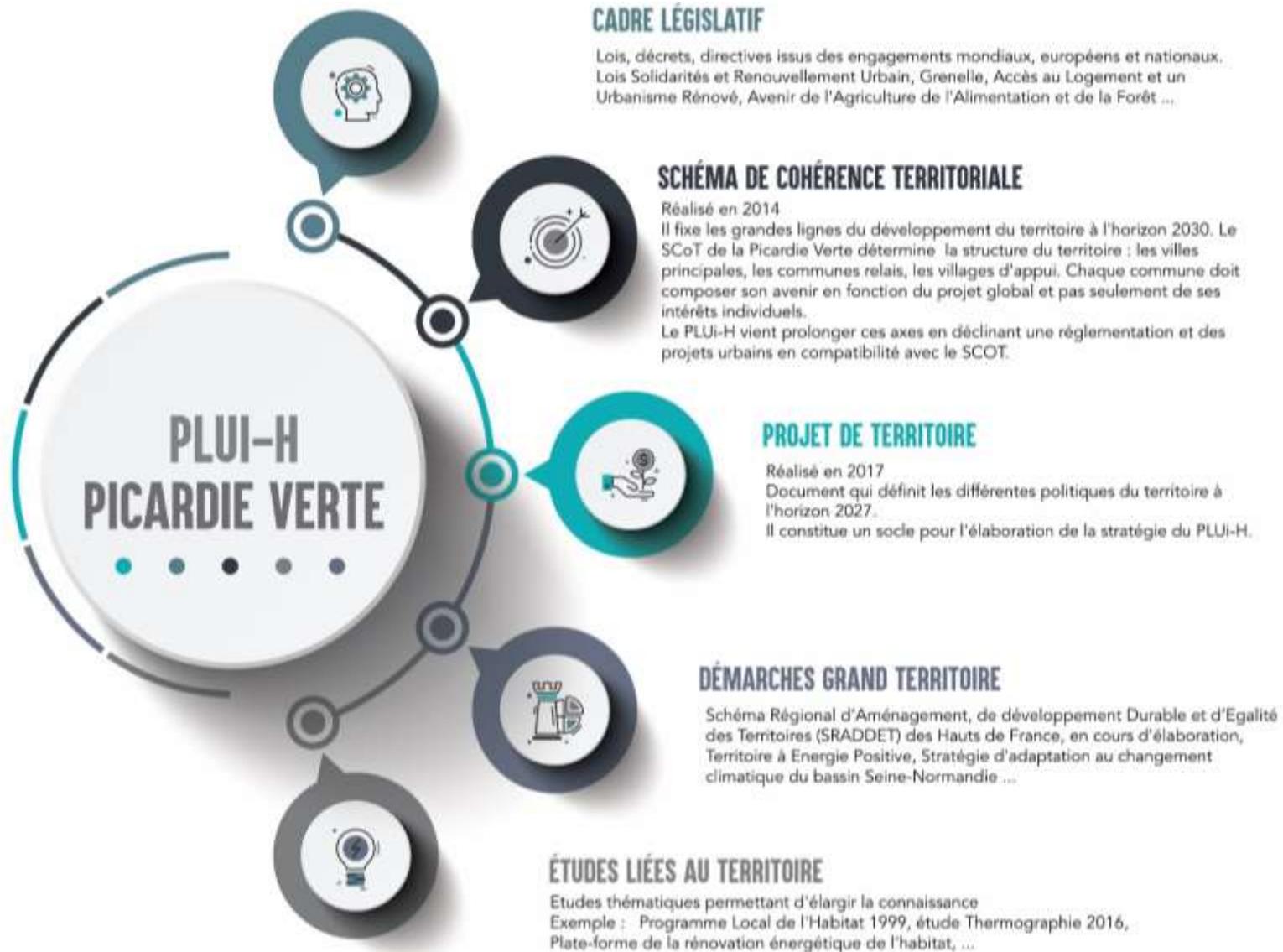
- d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme,
- de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Sa conception s'appuie sur la combinaison :

- **des stratégies intercommunales** telles que définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale ou dans le Projet de Territoire,
- **du cadre législatif**, notamment les principes fixés par la loi de Solidarité et du Renouvellement Urbain, les lois Grenelles de l'Environnement, la loi sur l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et la loi sur l'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (LAAAF), et dans le cadre des Zones de Revitalisation Rurale. Pour rappel, les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales.
- **de l'engagement Territoire à Energie Positive.**
- **des orientations particulières choisies par les élus** pour que les droits à bâtir qui seront fixés dans le PLUi-H répondent à une vision globale du territoire.

Le PADD met en lumière les atouts et les interactions présentes sur le territoire. Il définit ainsi des orientations d'urbanisme et d'aménagement pertinentes pour l'ensemble du territoire intercommunal, pour les 15-20 ans à venir.

La thématique de l'agriculture et des mobilités couvre la quasi intégralité des grands axes de développement du PADD. Elles viennent compléter des interventions qui seront également ciblées dans les domaines suivants : habitat, développement des communications numériques, équipement commercial et développement économique, équipements publics et loisirs.

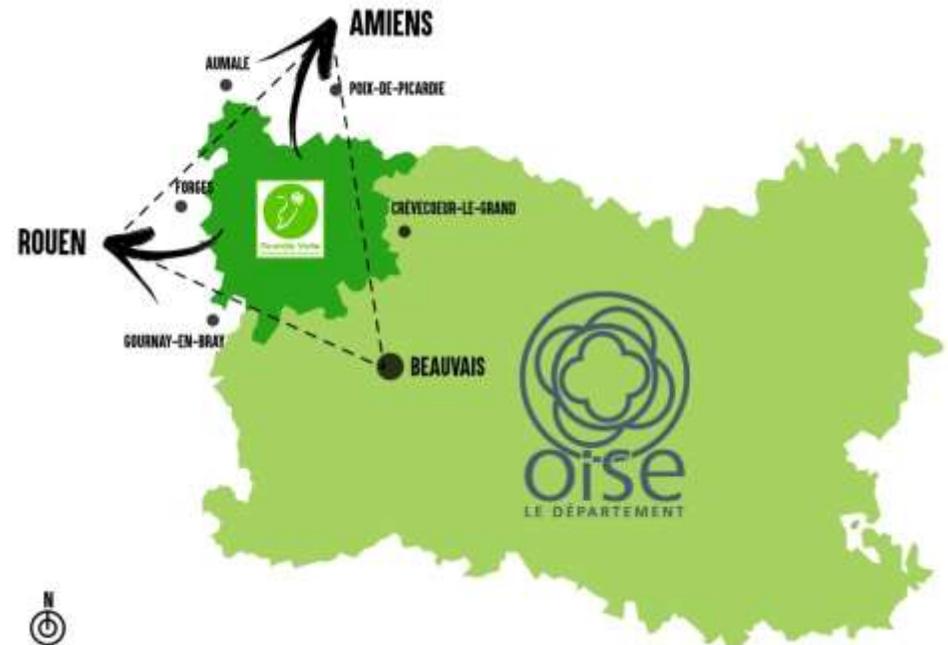


Un document d'urbanisme intégrateur des politiques territoriales et thématiques

Notre territoire intercommunal

La Communauté de Communes de la Picardie Verte, la ruralité aux portes des grandes agglomérations :

- L'implantation d'un établissement public (CCPV) qui accompagne la vie des habitants depuis plus de 20 ans ;
- Une représentation significative à l'échelle départementale avec 10 % de la superficie départementale et du nombre de communes ;
- Un maillage routier et ferroviaire ouvrant le territoire sur Beauvais, Rouen, Amiens ou le Bassin parisien ;
- l'équivalent d'une nouvelle ville créée en 30 ans (+ 6193 habitants en moins de 30 ans) avec un bilan positif en termes de dynamique naturelle (les naissances sont plus nombreuses que les décès) comme en flux migratoires (les emménagements sont plus fréquents que les départs) ;
- Des dynamiques économiques intéressantes, la combinaison d'un tissu de Petites et Moyennes Entreprises et de grandes Entreprises, permettant à près de 14 000 actifs de résider et d'avoir un emploi sur le territoire. Le taux d'emploi est d'ailleurs de 64,4%, légèrement au-dessus du taux d'emploi national (57%).



La Picardie Verte rayonne en Normandie et Hauts-de-France.



Aujourd'hui, nous arrivons dans une période déterminante pour l'avenir de la CCPV. Les dernières réformes du Code de l'Urbanisme permettent d'aller au-delà d'une vision strictement règlementaire pour tendre vers une vision plus globale, intégrative des différents projets et enjeux locaux.

Cet exercice est difficile mais nous nous l'imposons pour dégager des opportunités et apporter des réponses aux maux émergents du territoire, plus particulièrement pour :

- L'accompagnement du vieillissement de la population ;
- Le soutien au développement du logement, son entretien et ses modes d'occupation ;
- Le soutien à l'agriculture, l'entrepreneuriat, et aux services ;
- L'appui aux réseaux de communication routiers et ferrés.

Le PADD est l'occasion de poser des jalons afin de préparer l'avenir du territoire, et ainsi, assurer aux générations futures la transmission d'un cadre de vie de qualité. La stratégie intercommunale développée dans ce document vient apporter une réponse claire aux grands enjeux identifiés dans le diagnostic, socle de connaissance du territoire.

Pour rappel, deux principaux enjeux ont été identifiés lors de l'état des lieux. Le territoire de la Picardie Verte est vaste et entremêle points communs et différences dans les domaines des pratiques agricoles, de l'urbanisme, de l'architecture et du lien avec les territoires voisins. Ce premier enjeu de gouvernance vise à identifier ce qui fonde l'unité du territoire. Il est intitulé : **Comment cultiver (et renforcer) une identité territoriale « Picardie Verte » ?**

Cet enjeu vise principalement à préserver et améliorer la qualité du cadre de vie rural, à accompagner un développement équilibré et harmonieux du territoire, à veiller à l'intégration paysagère et urbaine des constructions, à poursuivre une transition écologique et énergétiques du territoire, et enfin à affirmer le bâti, l'environnement et les paysages du territoire.

La Picardie Verte est un territoire de transition sur l'axe Paris, Beauvais, Rouen, Le Havre. La campagne est ici un territoire rural dynamique où les actifs choisissent de s'installer pour cette proximité territoriale combinée à un cadre de vie agréable. Cette ruralité s'appuie sur une diversité économique liée notamment au secteur agricole. Cette proximité permet également de développer une offre dédiée au tourisme vert. Le second enjeu pose la question suivante : **Comment développer un territoire rural vivant et ouvert sur l'extérieur ?**

Cet enjeu vise principalement à prendre en compte le besoin de mobilité des habitants, à conforter le modèle économique et à s'orienter vers une croissance verte, à développer une offre de tourisme vert, à répondre au besoin des habitants en matière de services et de logements, et enfin à accompagner les évolutions agricoles du territoire

Une démarche participative

Le présent PADD est le fruit d'une réflexion menée conjointement six mois durant entre élus, bureaux d'études et habitants.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte a choisi l'exemplarité en matière de concertation. Depuis la phase de diagnostic, une démarche participative « ascendante », c'est-à-dire sur basée sur les propositions habitantes et sur celles des élus, a été mise en œuvre.

Plusieurs outils de concertation et temps d'échanges ont été organisés (Site Internet dédié au PLUi-H, application connectée *Géolocalisons !* bande dessinée, ateliers de concertation, animations lors de la foire de Grandvilliers...). La population a eu l'occasion de donner son avis, de faire part de ses souhaits pour l'évolution future de son territoire. Cette co-construction contribue à la richesse du document.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables guide l'écriture des pièces de notre document d'urbanisme intercommunal. Il détermine un droit à bâtir selon un projet démographique global et détermine des objectifs en matière de poids de population, de politique de l'habitat, de politique économique.

Quel foncier est vraiment nécessaire pour atteindre ces objectifs ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe un cadre pour l'horizon 2030, le premier bilan montre que le PLUi-H doit être un relais opérationnel sans quoi l'atteinte des objectifs sera difficile. Aussi nous voulons que ce PLUi-H s'inscrive dans la continuité, le projet global vise ainsi à **stabiliser une population d'environ 37 300 habitants d'ici 2030, soit 4 325 habitants de plus qu'actuellement.**

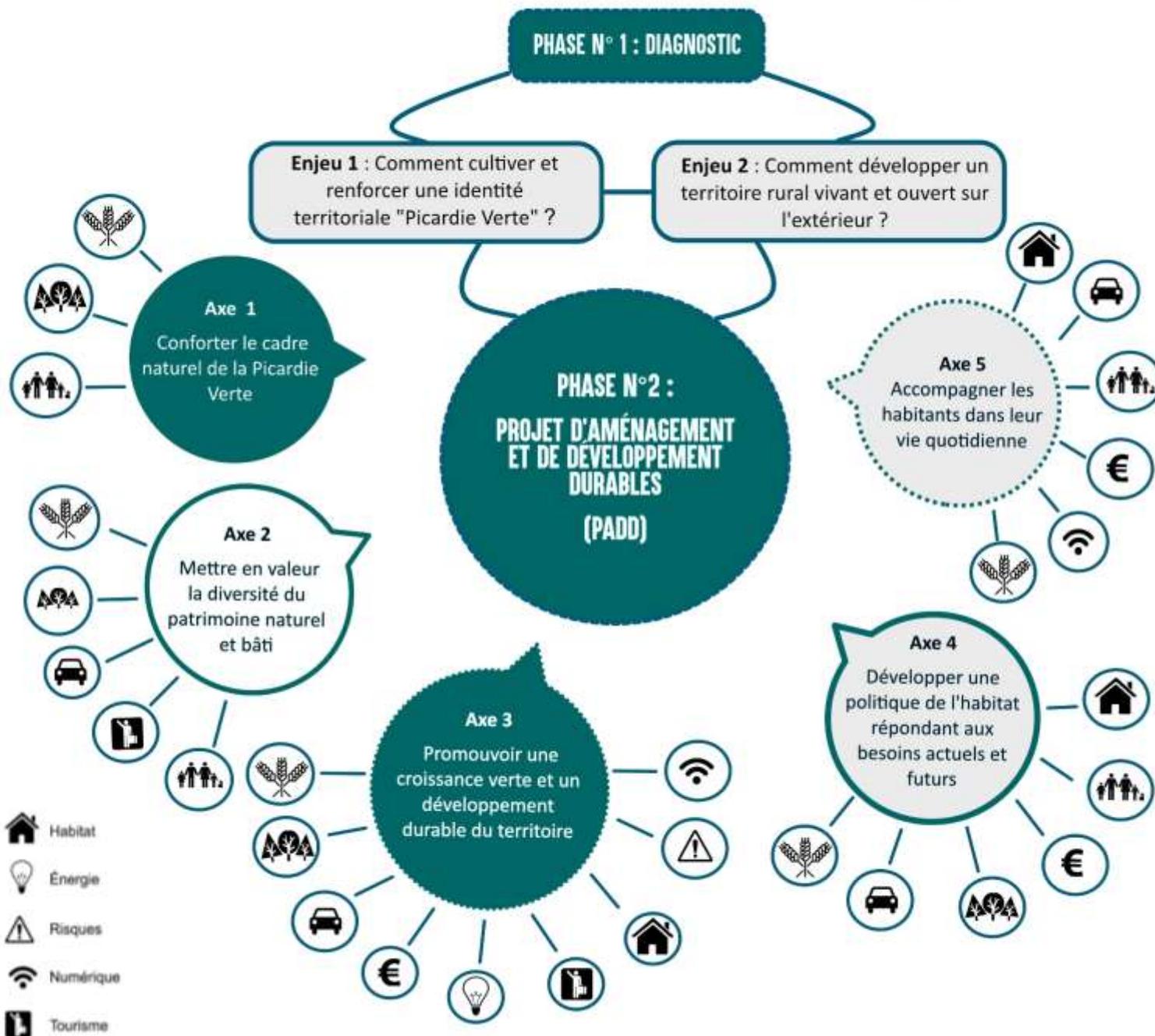
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La PADD de la CCPV comporte cinq orientations :

1. Conforter le cadre naturel de la Picardie Verte
- 2 : Mettre en valeur la diversité du patrimoine et des paysages
- 3 : Promouvoir une Croissance Verte et un Développement Durable du territoire
- 4 : Développer une politique de l'habitat répondant aux besoins actuels et futurs
- 5 : Accompagner les habitants dans leur vie quotidienne

Ces orientations sont déclinées ci-après sous la forme de grands axes auxquels sont associés des cartographies qui spatialisent les stratégies retenues. Des « boîtes à outils » accompagnent les axes et aideront à leur mise en œuvre.

ÉTAPES DE CONSTRUCTION ET STRUCTURE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Vivre en Picardie Verte





Axe 1 - Conforter le cadre naturel de la Picardie Verte

La Picardie Verte dispose de **continuités aquatiques et végétales** visibles mais dont la répartition n'est pas homogène sur le territoire. A contrario le bocage est bien présent au sud de la Vallée du Thérain (boutonnière du Bray), il tend à disparaître sur le plateau cultivé au profit de l'extension de l'urbanisation et des activités agricoles.

Les prairies typiques des abords proches des bourgs sont encore bien représentées sur l'ensemble du territoire bien que leur utilité future pose question.

Les bois sont peu représentés sur le territoire, quelques bois et bosquets sont visibles çà et là sur le plateau agricole, en sus des forêts domaniales de Malmifait et de Caumont.

Globalement, le cadre naturel est plutôt discontinu et morcelé, ce qui d'autre part, rend le paysage globalement difficile à lire et peu identitaire.

La Trame aquatique correspond majoritairement aux vallées du Thérain et du Petit Thérain coupant le territoire selon un axe Ouest-Sud. A cela s'ajoute la vallée de la Bresle à l'extrémité Nord-Ouest et l'ensemble des mares présentes de façon disparate sur le territoire.

1.1/ Préserver la végétalisation traditionnelle des espaces urbains et agricoles notamment dans la partie plateau du territoire où elle est plus rare

Nous allons accompagner le développement urbain du territoire sans oublier ce qui fait notre ruralité : un territoire avec du végétal d'agrément, comestible et naturel.

- Protéger le bocage aux abords des bourgs : le bocage joue un rôle primordial dans l'organisation des villages, dans la perception du paysage et dans le développement de la biodiversité.
- Préserver les haies et les espaces naturels comme les prairies : ces espaces sont en recul significatif, notamment sur le plateau.
- Prendre en compte les paysages dans les projets de développement économique.
- Encourager les plantations d'essences locales et interdire l'usage de certaines plantes importées.

1.2/ Accompagner le bon développement des continuités végétales et hydrauliques

La nature doit rester un socle fort, la faune et la flore ont besoin d'avoir des continuités écologiques pour assurer leur épanouissement.

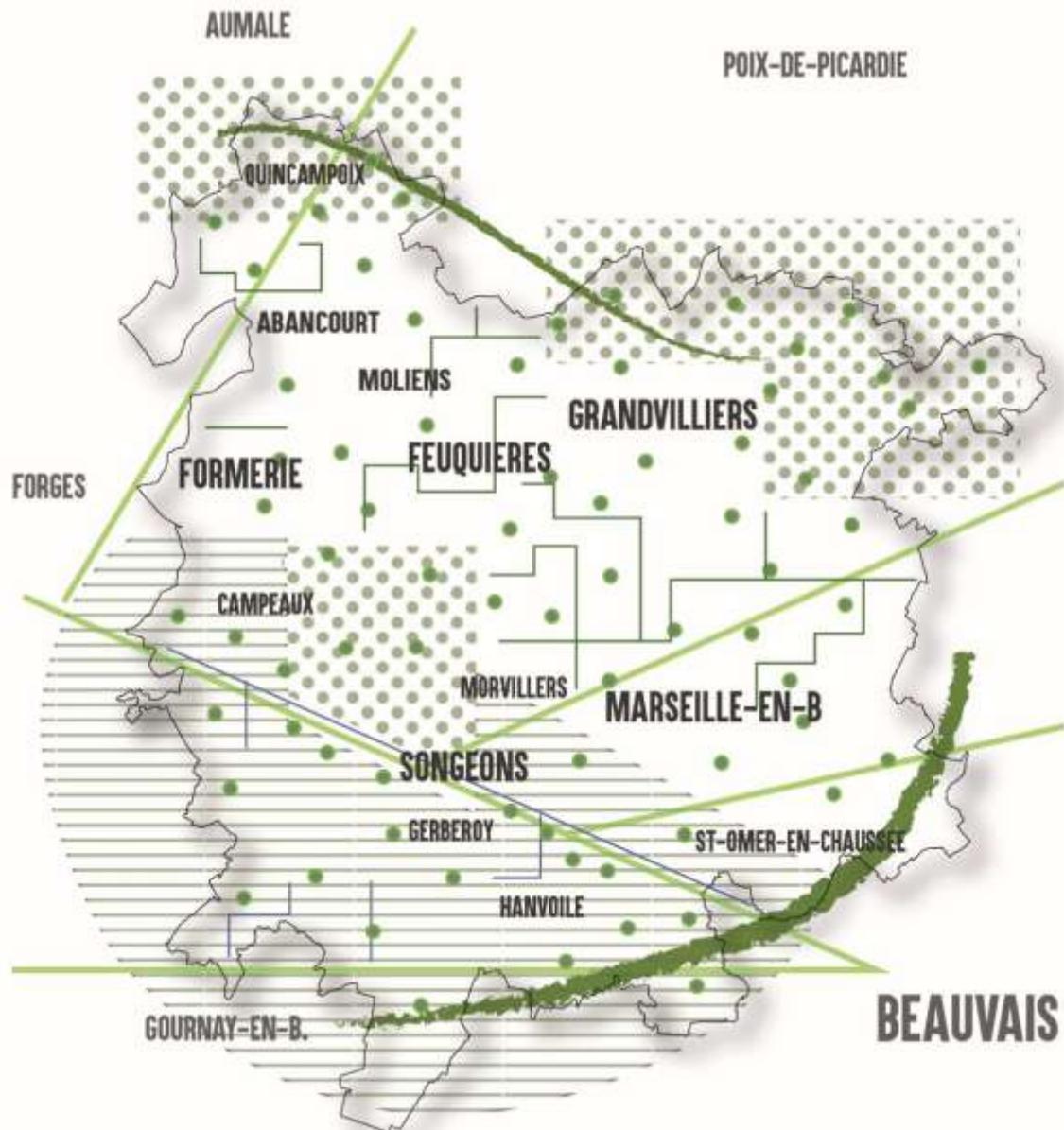
- Maintenir les couloirs de biodiversité, existants notamment dans les vallées et le bocage de la boutonnière du Bray, mais également les couloirs formés par les mares et les bois sur le plateau,
- Encourager la réparation des éléments de Trame Verte et Bleue détruits ou abîmés, afin de reconquérir certaines zones de nature qui existaient autrefois, principalement sur le plateau cultivé,

- Maintenir les espaces boisés au sein du plateau cultivé en confortant leur rôle de support.
- Maintenir le petit patrimoine végétal.
- Identifier et protéger les zones humides, les mares et les éléments de continuités écologiques existants

1.3/ Tenir compte de la ressource en eau

Notre développement doit être soucieux de notre ressource en eau : avoir une eau de qualité, en quantité suffisante et anticiper les problématiques liées aux inondations.

- Identifier et protéger les mares naturelles ayant un rôle hydraulique, paysager et écologique,
- Maintenir des sols absorbants principalement dans les zones bâties pour limiter les ruissellements et permettre une recharge de la nappe via l'infiltration des sols.
- Améliorer la protection des eaux de la nappe phréatique en adaptant les usages et en poursuivant les actions de gestion/ mise en conformité de l'assainissement afin de limiter les pollutions.
- Préserver les haies ayant un rôle de rétention des eaux de ruissellement pour limiter les inondations en aval,
- Protéger les biens et personnes des secteurs inondables en vallée,
- Participer à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles.



-  Territoire communautaire
-  Grandes lignes directrices des trames écologiques à prendre en compte
-  Hydrographie structurante du territoire
-  Composer un territoire soucieux de son environnement et maintenir les couloirs de biodiversité - re-naturer et protéger les espaces stratégiques dans les secteurs qui ont le plus évolué
-  - constituer un maillage bocager pertinent
-  Participer à la constitution d'une trame boisée sur les pourtours Nord et sud du territoire
-  Organiser la transition entre les espaces urbains et agro-naturels dans les communes par le végétal
-  Conserver des ambiances boisées



La présence de l'eau, de l'agriculture, la diversité des paysages et la richesse du patrimoine naturel et bâti représentent un atout remarquable pour le territoire de la Picardie Verte.

La proximité de sites patrimoniaux exceptionnels comme Gerberoy et d'ensembles paysagers présentant des caractéristiques propres à chacun, sur les plateaux ou en vallée, représente un élément primordial du cadre de vie des habitants et un atout d'attractivité pour un tourisme lié au patrimoine et au paysage.

Axe 2 - Mettre en valeur la diversité du patrimoine naturel et bâti



2.1 / Valoriser les éléments naturels identitaires des grands paysages de la Picardie Verte

En termes de paysage, la Picardie Verte présente principalement trois visages. Tout d'abord, le plateau picard se caractérise par un relief peu marqué et des espaces agricoles ouverts. Les vues sont remarquablement ouvertes et dégagées. L'activité agricole et l'implantation de bourgs et de hameaux anciens structurent le paysage.

Ensuite vient le pays de Bray, davantage vallonné et végétalisé. Les éléments forts sont ici plus variés : bocage, cultures et pâtures. Enfin, le paysage se creuse, voici les vallées du Thérain et de la Bresle où pâtures humides et cultures se succèdent.

Ces différents visages donnent une identité à la Picardie Verte. Il importe d'en valoriser les grands traits.

- Maintenir et accompagner les activités agricoles qui entretiennent les paysages. En vallée et autour des villages, il s'agit particulièrement des pâtures, des espaces humides avec les espaces plantés qui leurs sont associés. Sur le plateau, il s'agit des grandes cultures qui maintiennent des vues ouvertes caractéristiques.
- Assurer la pérennité des espaces plantés dans les villages et en périphérie, par exemple les courtils, les larris, les usoirs et les alignements d'arbres.



2.2 / COMPOSER L'AVENIR DU TERRITOIRE D'APRÈS LE SOCLE BÂTI

Notre développement va s'appuyer sur ce qui compose la ruralité de notre territoire : la morphologie de nos villes et villages, notre héritage bâti, le lien avec la nature en milieu urbain et dans ses périphéries. Il faut désormais trouver le parti pour préserver ces caractéristiques et accompagner la modernité.

- S'appuyer sur l'organisation traditionnelle des villages pour maintenir les paysages. Les villages présentent des caractéristiques propres à leur organisation historique. Le maintien d'un paysage bâti patrimonial est intimement lié au maintien des tours de ville qui ceignent la plupart des villages de végétation, des silhouettes de villages qui s'observent parfois de loin et se reconnaissent dans le grand paysage et des entrées de villages qui représentent la première image de la commune pour les visiteurs.
- Maintenir les formes urbaines traditionnelles en limitant l'étalement urbain des villages et des hameaux afin, notamment, de préserver les coupures paysagères entre les espaces bâtis.
- Protéger le petit patrimoine présent en nombre sur l'ensemble du territoire, particulièrement les calvaires, les chapelles, les puits, les lavoirs et les bâtiments à pompes.
- Prescrire des tons/couleurs/matériaux dans les secteurs patrimoniaux sensibles, lorsque cela s'avère nécessaire. Les cœurs de villages sont composés la plupart du temps, d'un bâti de formes et matériaux homogènes dont il est important de maintenir l'harmonie.



2.3 / Organiser la découverte du territoire pour valoriser le patrimoine et le paysage

Nous sommes aujourd'hui en mesure de renforcer la découverte de notre territoire pour le bien être des habitants et la valorisation touristique de notre territoire. Ceci implique d'agir sur les déplacements routiers, piétons ainsi que les paysages urbains, agricoles et naturels que nous avons à offrir.

- Caractériser les parcours paysagers et valoriser les éléments identitaires autour de ces derniers. Nous définirons les politiques à mener sur les parcours patrimoniaux de la découverte du secteur de Gerberoy (Songeons, La-Chapelle-sous-Gerberoy, les sentiers et parcours reliant les villages à Gerberoy), les grands axes routiers (prioritairement les RD 930, et 901).
- Maintenir voire développer les chemins de randonnées permettant la découverte des paysages de la Picardie Verte, les sentiers de Grande Randonnées et les parcours locaux.
- Porter une attention particulière aux vues ouvertes sensibles. Il s'agit principalement, sur le plateau picard, de l'ensemble des vues ouvertes, lointaines et multi-orientée et sur les reliefs. Ailleurs sur le territoire, les sensibilités sont plus importantes dans les secteurs en surplomb permettant l'observation des vallées.







Axe 3 - Promouvoir une croissance verte et un développement durable du territoire

La notion de « croissance verte » est synonyme d'une « *économique respectueuse de l'environnement naturel, et visant, par des actions ou des innovations spécifiques, à remédier aux atteintes qui lui sont portées* » (d'après la législation). La croissance verte résulte donc des bonnes performances environnementales d'un territoire.

Le développement durable est quant à lui au cœur des réflexions pour l'aménagement du territoire de demain. C'est un concept transversal à de nombreuses thématiques. Assurer un avenir « durable » à la Picardie Verte implique d'aménager le territoire en intégrant la gestion intelligente des risques et des nuisances, la modération dans la consommation des énergies pour l'habitat, l'activité et les déplacements. Le développement durable implique aussi de repenser l'existant, notamment lorsque le territoire dispose d'un parc de logements relativement ancien et d'une mobilité dominée par la voiture individuelle, comme cela est souvent le cas sur un territoire rural.

3.1 / Participer à la transition énergétique à toutes les échelles

Nous allons poursuivre nos efforts pour une empreinte écologique plus vertueuse dans nos pratiques : se déplacer, construire :

- Permettre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens dans le respect de l'architecture traditionnelle et du patrimoine.
- Favoriser les projets nouveaux visant une performance énergétique.
- Poursuivre le développement de tous types d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse...) dans le respect des paysages, du patrimoine et du cadre de vie des habitants.



3.2 / RÉDUIRE L'EXPOSITION DES HABITANTS DU TERRITOIRE AUX RISQUES ET nuisances

L'aménagement en milieu rural nécessite des compromis : nous avons de nombreuses possibilités de développement mais nous devons aujourd'hui inscrire notre projet dans l'engagement national de préservation des espaces agricoles, naturels et de la sécurité de nos populations. Des arbitrages sont nécessaires pour que notre dynamisme s'inscrive pleinement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

- Éviter l'urbanisation dans les zones dites « sensibles » (fond de vallées/vallons secs, pentes abruptes...). Si l'évitement n'est pas possible, définir des règles d'urbanisme permettant d'adapter les modes de constructions aux risques aux risques et nuisances encourus.
- Réduire les risques d'inondation par des techniques naturelles et innovantes, respectueuses de la ressource en eau.
- Maitriser les nuisances liées aux flux de déplacements sur les axes routiers notamment en :
 - Maintenant des espaces suffisants entre les nouvelles constructions et les infrastructures génératrices de nuisances ;
 - Reportant à travers le règlement les périmètres de bruit des infrastructures de transports terrestres définis par arrêté préfectoral.
- Mener un travail de réflexion sur l'éclairage.

3.3 / Repenser les déplacements

Nos distances de parcours se sont considérablement allongées au fil des décennies que ce soit pour étudier, travailler, consommer ou accéder aux loisirs. Notre territoire est adapté au multimodal mais la place de la voiture restera encore forte dans l'avenir en matière de mobilités. Nous devons repenser les pratiques de nos populations en proposant des possibilités diversifiées et adaptées à leurs profils ainsi qu'à la ruralité de la Picardie Verte.

- Favoriser un développement équilibré du territoire, afin de réduire les flux de déplacements, notamment entre les lieux d'habitat et les lieux de travail.
- Développer le co-voiturage, pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle et donc l'émission de gaz à effet de serre. Le co-voiturage deviendra plus attractif avec l'implantation de parking dédiés ainsi que par des outils numériques d'organisation.
- Soutenir toutes les initiatives locales en matière de transport en commun, qu'elles soient publiques ou privées (transport d'entreprise).
- Maintenir et entretenir les chemins existants, notamment autour des villes. Dans un second temps, améliorer et développer un maillage d'itinéraires piétonniers et cyclables au sein et entre les pôles du territoire.
- Favoriser l'intermodalité c'est à dire l'utilisation de plusieurs moyens de transport en :

- Renforçant les liens avec les gares et haltes ;
 - Donnant la priorité à l'implantation des projets d'habitat comme des projets économiques à proximité des gares (ou des haltes)
- Encourager l'utilisation du train dans les déplacements quotidiens, notamment à Abancourt et Marseille-en-Beauvais.
 - Soutenir la réalisation du tronçon A16/A29, tout en assurant le respect du cadre de vie des habitants et des ressources naturelles. Il s'agit de désenclaver le Nord-Ouest du territoire et de s'ouvrir davantage aux territoires voisins, notamment le Beauvaisis.



3.4 / CONSERVER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Notre socle économique s'appuie et continuera de s'appuyer sur nos activités agricoles, commerçantes, industrielles et tertiaires. Le PLUi-H doit nous permettre de renforcer la présence des activités liées à l'habitat (entreprises du BTP, commerces, ...) et de faire émerger plus fortement notre profil touristique.

Mesures en faveur de l'économie productive :

- Projeter un développement territorial favorisant l'emploi dans le territoire. Avec 4000 habitants supplémentaires sur le territoire à l'échéance du PLUi-H, nous sommes en mesure d'attendre l'arrivée de quasiment à minima 2100 actifs supplémentaires. Nos espaces économiques doivent être en mesure de proposer la création de 1 300 emplois pour des futurs résidents de la Picardie Verte.
- Conserver la possibilité d'implanter des activités compatibles dans un environnement résidentiel dans les bourgs et les hameaux.
- Continuer de réserver des espaces en rez-de-chaussée pour l'installation des commerces et de l'artisanat de proximité dans les centres-villes et les centres-bourgs les plus sensibles (places de Formerie, Songeons, Grandvilliers).
- Accompagner l'évolution des friches et espaces d'activités en bordure de zone de logements.
- Limiter les grandes surfaces commerciales pour privilégier les sites existants en centre-bourg et dans les zones économiques.
- Proposer une transition urbaine sur les espaces liant les zones d'habitation aux zones d'activités.
- Améliorer l'intégration des espaces économiques dans le paysage, plus particulièrement dans les entrées de communes.

- Créer un lien entre l'agriculture et les autres économies (agro-alimentaire, filière bio, légumeries et tourisme).

Faire émerger l'économie touristique :

- Améliorer l'accueil des touristes : en matière d'hébergement et de restauration, l'offre doit être renforcée en quantité, et en qualité.
- Maintenir les parcours touristiques et créer de nouvelles boucles thématiques sur l'ensemble du territoire. Intégrer les moyens donnés aux touristes d'y accéder ;
- Conforter Gerberoy comme porte d'entrée touristique tout en valorisant l'intérêt touristique des communes voisines et des pôles secondaires ;
- Diversifier l'offre en définissant différentes formes de tourisme comme le tourisme agricole et industriels. Travailler sur des sites d'appui occupés ou en friches ;
- Protéger l'ensemble du petit patrimoine présent sur le territoire (calvaires, lavoirs, puits...).

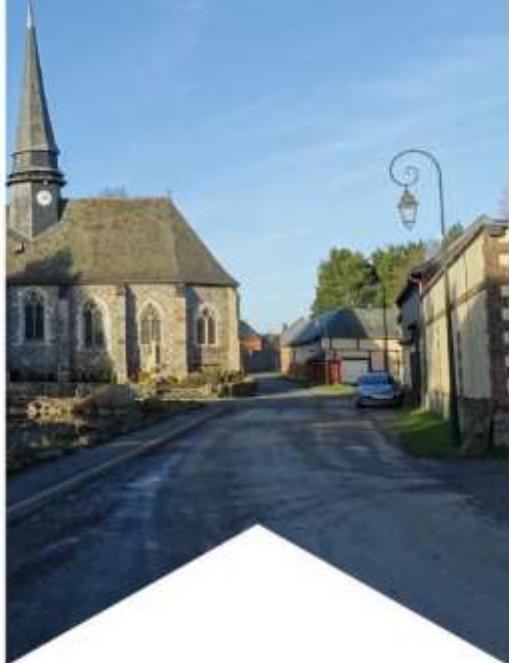


3.5 / Valoriser les sites anciens et leurs bâtis

Notre socle économique s'appuie également sur les sites anciens du territoire et leurs bâtis remarquables. Le PLUi-H doit nous permettre de renforcer leur présence, leur requalification afin de faire émerger plus fortement notre profil touristique.

- Etudier les possibilités d'aménagement et de requalification des sites en friches, en fonction de leur potentiel de réutilisation. Faire de même pour les bâtiments anciens.
- Donner un nouveau souffle à certains sites existants en s'appuyant sur le développement touristique de sites agricoles et industriels, en fonction des usages et du potentiel des communes concernées.





Axe 4 - Développer une politique de
L'HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS ACTUELS
et futurs

En Picardie Verte, l'habitat est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Le volet « H » du PLUi-H doit énoncer les grandes orientations relatives à la politique du logement afin de favoriser une production de logements en phase avec les besoins des habitants dans toute leur diversité. Il doit aussi porter l'accent sur l'amélioration du parc de logements existants, aujourd'hui vétuste voire inadapté.

Le PLUi-H s'appuie sur les objectifs de développement du SCoT à savoir la construction neuve d'environ 2660 logements entre 2012 et 2030. Ceci nous permettra d'atteindre et de stabiliser un territoire de 37 300 habitants.

Ceci équivaut à un rythme de construction d'environ 147 logements/an. L'objectif pourrait être que 33% de ces logements soient collectifs ou groupés. 379 constructions ont d'ores-et-déjà été réalisées sur le pas de temps du SCOT. Ceci signifie que 2 281 logements sont à réaliser d'ici 2030.

Il est indispensable d'agir sur les logements vides qui représentent environ 1200 logements en Picardie Verte. La question de la qualité énergétique, mais aussi de l'accès au logement sont autant de problématiques auxquelles ce quatrième axe doit répondre.

4.1 / Limiter la vacance des logements : inciter et accompagner la rénovation.

Le développement du parc des logements va s'appuyer sur la reconquête des logements existants qui ne parviennent plus à accueillir des populations : les logements vacants actuellement ou en voie de le devenir.

- Sensibiliser les propriétaires de logements (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) aux possibilités techniques et financières existantes pour la rénovation de leurs biens.
- Inciter à bien organiser la construction dès le départ (choix des matériaux, implantation bâtie), pour renouer avec la culture du « bon sens » ;
- Stimuler la formation des professionnels (fournisseurs, artisans...) aux évolutions réglementaires et techniques, ainsi qu'à des approches globales (le chantier est imaginé de A à Z avant d'être entamé) ;
- Permettre une évolution du bâti respectueuse de l'architecture, des besoins de fonctionnalité et des contraintes financières.
- Favoriser l'urbanisme de projet en permettant dans les secteurs les plus propices, une expression plus libre de la réglementation, une liberté architecturale au service de la créativité.

4.2 / Adapter les logements neufs et existants en améliorant leur qualité énergétique

La vulnérabilité de nos ménages pour le budget logement grandi, de nombreuses familles sont obligées d'augmenter leurs consommations de chauffage faute de pouvoir adapter leur logement.

- Mener une réflexion à la fois sur l'implantation du bâti neuf, mais aussi sur l'isolation du bâti neuf et ancien
- Sensibiliser aux principes du bio-climatisme en organisant des journées de sensibilisation du public sur cette thématique. Proposer des actions de sensibilisation portant sur les travaux à prioriser lors de la rénovation d'un bien.
- Porter une réflexion conjointe patrimoine/isolation thermique des bâtiments et inciter à la densification (maisons jumelées, petits collectifs...).
- Intégrer dans les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), le renforcement thermique par la forme urbaine.
- Faire en sorte de pouvoir concilier les enjeux patrimoniaux et la qualité énergétique des constructions.

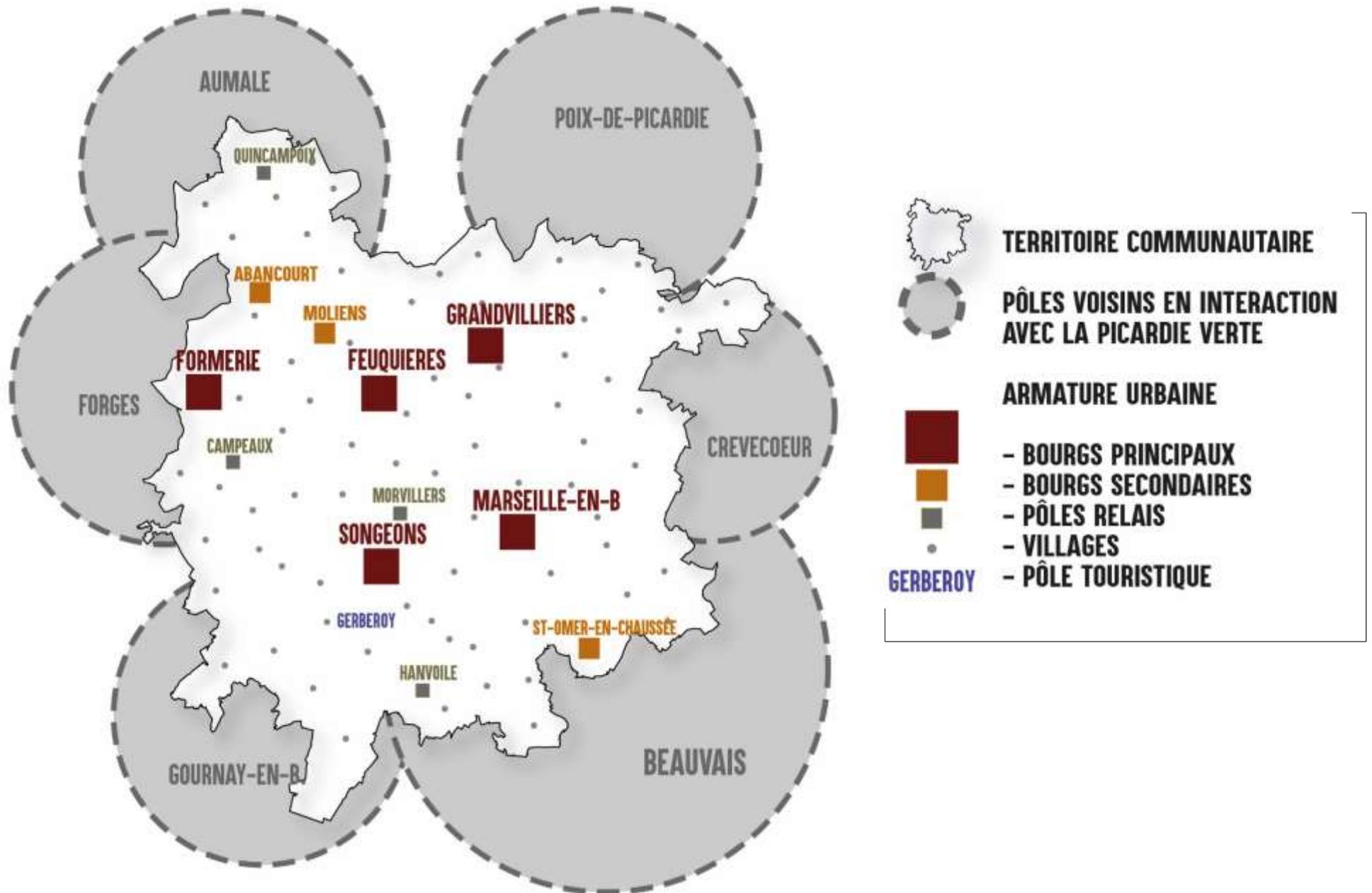
4.3 / AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS

L'attractivité d'un bourg contribue à attirer et à fixer les habitants des espaces déjà urbanisés et enclenche un cercle vertueux « attractivité-moyens-rénovation-amélioration ». Plusieurs mesures peuvent influencer sur cette attractivité :

- Assumer un urbanisme rural et non périurbain pour garantir un cadre de vie agréable et rural (relation entre patrimoine bâti, végétal, présence de jardins, d'espaces publics)
- Maintenir un niveau d'équipement médical, culturel, sportif adapté aux besoins des habitants.
- Renforcer la démographie des bourgs composant l'offre existante et cibler le potentiel de développement – renforcement du site et de ses abords (énergie, logements, loisirs...).
- Veiller à l'accessibilité des services, des commerces et des lieux d'emploi. Ce point couvre la circulation automobile et le stationnement, les connections entre les routes et les voies réservées aux vélos et aux piétons notamment sur les sites stratégiques.
- Inscire les cinq villes principales dans le réseau régional : positionner les villes portes d'entrée des Hauts de France, interface entre Paris-Beauvais, Amiens, Rouen et le Tréport. Accompagner le bon développement de ces cinq villes par un réseau de communes support (pôles relais, villages...).
- Travailler la « densité intelligente » pour limiter le phénomène d'étalement urbain.
- Privilégier la mixité sociale et générationnelle de l'habitat pour que chaque habitant réussisse son parcours résidentiel (location, en accession, logement de petite taille, de grande taille...)
- Favoriser le logement pour les seniors dans les bourgs ou sur les sites connectés.

- Accompagner les projets de logements pour tous, d'habitats seniors (type béguinage) et de logements étudiant notamment dans le sud du territoire.







Axe 5 - Accompagner les habitants dans leur vie quotidienne

La ruralité se conjure dans la vie d'un territoire avec ses commerces, ses services publics, ses activités sportives et culturelles. Les besoins vont varier selon la population en place.

Ce constat implique la nécessité d'accompagner tous les profils d'habitant dont les plus vulnérables physiquement et/ou socialement : le vieillissement de la population, l'accompagnement des populations des plus jeunes, des ménages les plus modestes.



5.1 / Anticiper les besoins des occupants : gérer le vieillissement de **LA POPULATION ET L'INSTALLATION DES PLUS JEUNES.**

Adapter notre offre de logements pour répondre à l'évolution de notre population devient une priorité. Nos familles ont besoin d'être accompagnés pour la scolarité et les loisirs. De plus, le vieillissement de la population et la précarité font qu'aujourd'hui, nous allons devoir renforcer notre accompagnement des populations les plus sensibles.

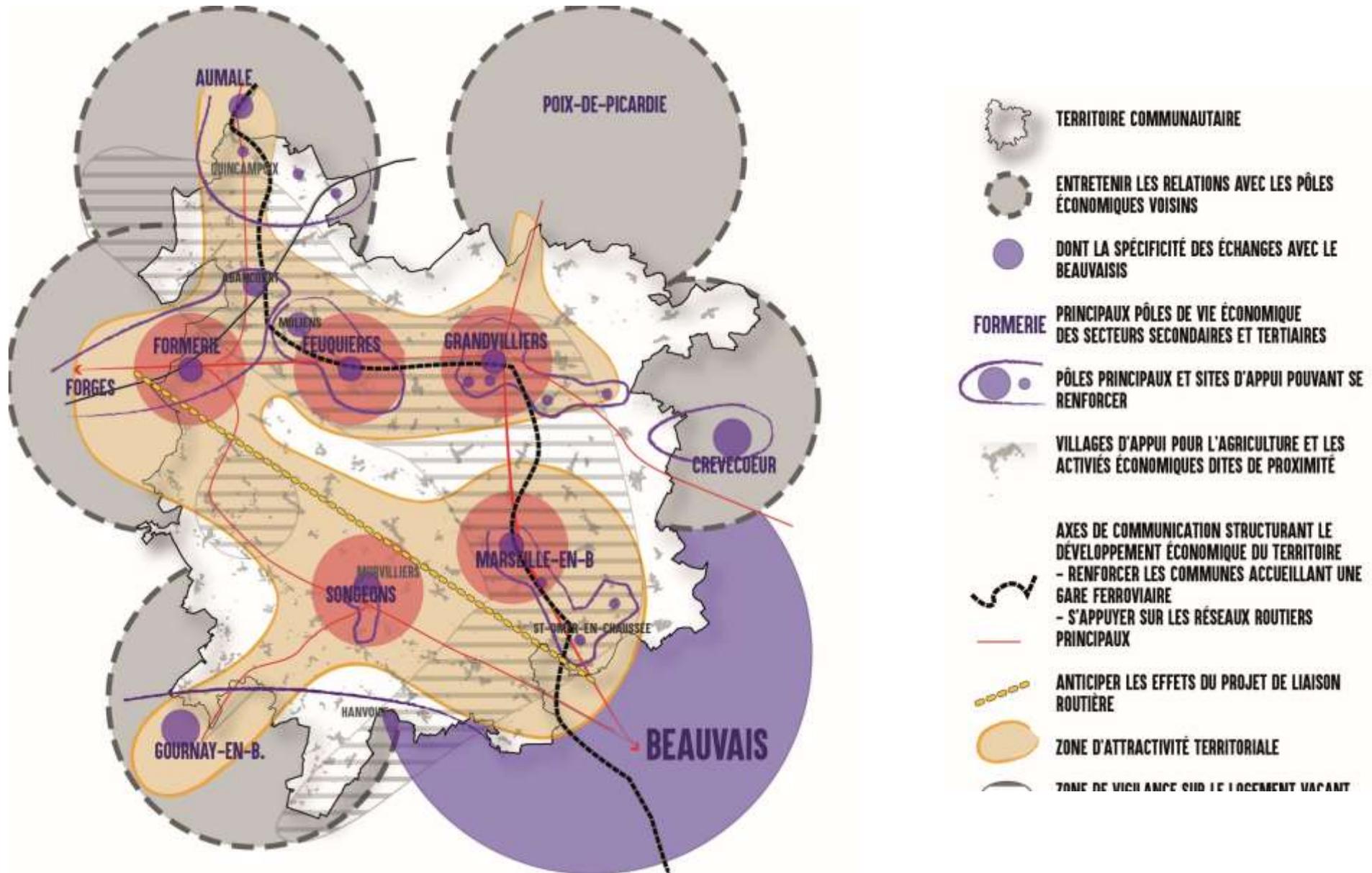
- Diversifier l'offre de logements en développant des logements de petite taille dans les villages et bourgs relais, et en renforçant la présence de résidences seniors dans les bourgs principaux.
- Aider les jeunes ménages dans leur projet d'installation en encourageant l'implantation de logements locatifs.
- Faciliter l'autonomie dans les mobilités en améliorant l'accès vers les polarités de services et de commerces mais aussi aux bâtiments.
- Soutenir et développer les services de prise en charge et de soins des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.
- Lutter contre l'isolement et la solitude en milieu rural mais aussi urbain. Renforcer la solidarité dans les déplacements.
- Garantir l'accessibilité en permettant l'accès aux soins et aux services de proximité, aux personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer.
- Développer et renforcer la desserte numérique sur l'ensemble du territoire, notamment au sein des zones d'habitations.
- Lutter contre la désertification médicale en organisant une offre de santé sur la base des 5 villes principales de la Picardie Verte (Formerie, Feuquières, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons)
- Améliorer l'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs dans les bourgs principaux.

- Mener une réflexion sur l'accueil des gens du voyage (aire si nécessaire, sédentarisation déjà enclenchée dans certaines communes).

5.2 / Améliorer la dynamique commerciale

Nous disposons d'une armature commerciale structurée autour de villes commerçantes, de bourgs proposant une offre dite de proximité et de zones dédiées. Nous allons conforter dans un premier temps les sites existants et autoriser des agrandissements mesurés pour renforcer leur dynamisme.

- Conforter le maillage de commerces et services de proximité dans les bourgs secondaires et les pôles relais, notamment pour les achats quotidiens (alimentation...);
- Inciter l'installation de commerces dans les centre-bourgs en limitant leur résidentialisation. Pour cela, mettre en place des mesures permettant de dissuader les propriétaires de transformer les commerces vacants en logements;
- Encourager le passage des commerces ambulants dans les villages afin de lutter contre l'isolement. Pour cela, porter une réflexion sur les lieux accueillants ce type de commerce (place de village...), sur l'ambiance paysagère à proximité, mais aussi sur l'organisation des passages dans les communes;
- Conforter et renforcer les pôles commerciaux existants (Marseille-en-Beauvaisis, Grandvilliers, Songeons et Formerie);
- Limiter l'implantation de grandes surfaces type supermarchés sur l'ensemble du territoire communautaire;



La Picardie Verte 2006 - 2016

ORIENTATION PRISE POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La réglementation en vigueur impose aujourd’hui une modération de consommation des espaces urbanisés afin de limiter le phénomène d’étalement urbain. A ce titre, la préservation des sols naturels ou agricoles est devenue une priorité. C’est pourquoi le PADD dresse un bilan des consommations d’espaces sur les dix dernières années (2006 - 2016) Une étude précise permet de comparer des clichés aériens des années 2006 à 2016 afin d’identifier les parcelles urbanisées sur ce pas de temps. Les logiciels de cartographie recensent ensuite l’ensemble des parcelles et réalisent des calculs de surfaces.

L’étude estime également ce que l’on nomme couramment le « résiduel foncier », autrement dit, les espaces encore disponibles pour être urbanisés soit en « extension » (à l’extérieur de l’enveloppe bâtie) ou en « densification » notamment celle des « dents creuses » (espaces non bâti entouré d’espaces bâtis) permettant de reconquérir des espaces sous-occupés.

Sur la dernière décennie (2006-2016), les résultats obtenus montrent que la Picardie Verte a consommé près de 180 hectares de terres agro-naturelles pour la réalisation de constructions dédiées à l’habitat et à l’économie. Ceci correspond à un rythme de consommation foncière 18 hectares/an.

Catégorie	Consommation foncière (2006-2016)
Habitat	87,9 hectares
Economie	91,7 hectares
Total	180 hectares

- Zoom sur la consommation foncière selon les secteurs du SCoT :

Secteurs du SCoT	Consommation foncière (2006-2016)
Formerie	60 hectares
Grandvilliers	43,6 hectares
Marseille-en-Beauvaisis	23,09 hectares
Songeons	52,9 hectares
Total	180 hectares

- Zoom sur le résiduel foncier selon les secteurs du SCoT :

Secteurs du SCoT	Résiduel foncier
Formerie	142,45 hectares
Grandvilliers	112,38 hectares
Marseille-en-Beauvaisis	92,77 hectares
Songeons	82,86 hectares
Total	430,46 hectares

Le PLUi-H s’intègre au SCoT qui prévoit au maximum 94 hectares de zones d’urbanisation nouvelle en dents creuses puis en extension urbaine pour l’horizon 2030. L’étude de consommation foncière a montré que 18 hectares de terres agro-naturelles sont consommés chaque année en Picardie Verte. Pour répondre aux objectifs du SCOT, la Picardie Verte ne devra consommer plus que 5 hectares chaque année. Ceci équivaut à une réduction de quasiment 27% du rythme de consommation foncière actuel.



Le PLUIH est réalisé avec le soutien financier
de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise



Picardie Verte
Communauté de Communes



www.picardieverte.com
www.plui-picardie-verte.fr

3 rue de Grumesnil
60220 FORMERIE